

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1468

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

30 mars 2001 - n° 1468  
Hebdomadaire romand  
Trente-huitième année

## Le service vraiment public

LE DÉBAT SUR le service public prend de l'ampleur et de la consistance. L'adoption de la Loi sur le personnel a levé l'ambiguïté fondamentale entre la défense du service et celle de la fonction publique. La discussion se concentre sur l'essentiel: la nature particulière du service public, sa valeur économique, sa portée politique, ses implications sociales.

Certes, la clarté ne règne encore ni dans le vocabulaire ni dans les têtes. Mais on s'achemine vers l'idée que, par essence et volonté, le service public postule une certaine desserte en biens dits méritoires, dont l'étendue est définie au niveau politique. En gros, il s'agit de l'offre d'infrastructures et de prestations publiques.

Toute la question est donc de savoir quelle dimension donner au service public.

Doit-il être universel, correspondant au droit pour tout consommateur et usager d'y avoir accès à des conditions de prix et de qualité définies? Doit-il relever de l'intérêt général et contribuer par exemple à l'application d'une politique sectorielle ou régionale ou à la l'instauration d'une meilleure cohésion nationale?

Voyons le cas de La Poste. L'impératif d'un approvisionnement universel est-il catégorique? La grande majorité de l'opinion et des élus répond par la positive. Reste dès lors à définir la densité et la forme de cette desserte générale. Par principe à gauche ou, en raison de leur appartenance régionale, tous partis confondus, nombre de parlementaires fédéraux défendent des structures historiques, certes attachantes mais clairement dépassées, comme telles inaptes à produire un service de qualité correspondant aux

besoins prépondérants de la population.

Plutôt que de pleurer sur la disparition de bureaux de poste en surcapacité, il vaudrait mieux distinguer enfin la structure du réseau et la qualité de la desserte, en cherchant à faire évoluer la première pour améliorer la seconde. C'est probablement l'intention des patrons de La Poste, le socialiste Ulrich Gygi en tête. Mais ils vendent fort mal la réorganisation des offices postaux, présentant comme des suppressions pures et simples des opérations qui sont en réalité des transformations. Tout le monde admet que les centaines de succursales Migros et Coop n'offrent pas partout le

même choix, en sus de l'assortiment de base. La Poste envisage, tout à fait raisonnablement, de diversifier son ré-

seau de plus de 3000 bureaux en trois catégories, du vaste supermarché postalo-financier au service à domicile en passant par l'office proposant l'éventail des services actuels.

Le projet est raisonnable. Mais il faut le présenter comme un tout, discuter sur place et surtout éviter de le plomber dans les discours par des arguments mal compris, voire inacceptables, tels que bénéfice d'exploitation par dizaines de millions, multiplication des SA créées pour la gestion de services plus ou moins marginaux ou entrée prochaine en bourse du "Post Group".

Entre les nostalgiques du bureau de poste traditionnel et les fanatiques du tout électronique, il doit bien rester quelque place pour la promotion d'un service public général, à la disposition des usagers, donnant une réponse différenciée à des besoins différents. YJ

*Distinguer enfin la structure du réseau et la qualité de la desserte*